



METHODOLOGIE DE DETERMINATION DU TAUX MONETAIRE DE REFERENCE MONIA (MOROCCAN OVERNIGHT INDEX AVERAGE)

Ce document définit les termes de références de l'indice représentant le taux sans risque, dénommé **MONIA (Moroccan Overnight Index Average)**.

Il précise les informations concernant la définition, la méthodologie de calcul, la publication et la gouvernance de l'Indice.

Bank Al-Maghrib assure l'administration de l'indice, et procède quotidiennement à la détermination et à la publication du taux de référence au jour le jour sur le marché monétaire.

I. DEFINITION :

L'indice **MONIA** représente le taux moyen pondéré des opérations de pension livrée au jour le jour (Taux Repo JJ).

Calculé pour chaque jour ouvrable au Maroc, l'indice **MONIA** est égal à la moyenne ajustée, arrondi à trois décimales, des taux d'intérêt payés sur les opérations de pensions livrées éligibles.

La moyenne ajustée est calculée comme le taux moyen pondéré par le volume, sur la base des 70% au centre de la distribution des volumes classés par niveau de taux croissant.

Cet indice est une mesure du taux auquel les participants au marché monétaire marocain procèdent à des opérations de Prêts/Emprunts en dirham garanties par des Bons du Trésor dans des conditions où les risques de crédit, liquidité et taux d'intérêt sont minimales.

II. METHODOLOGIE DE CALCUL :

L'indice **MONIA** est calculé par l'Administrateur selon le processus suivant :

- Les transactions de pension livrée éligibles sont classées du taux le plus bas au taux le plus élevé.

- Les transactions effectuées sont agrégées par niveau de taux. Chaque niveau de taux est associé au volume total correspondant.
- Les volumes correspondant aux 15% inférieurs et supérieurs ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indice.
- L'indice est calculé comme le taux moyen pondéré par le volume des 70% restants selon la formule suivante :

$$\text{Indice} = \sum_{i=0}^n (R_i * V_i) / V$$

Où : R_i est le $i^{\text{ème}}$ taux d'intérêt;

V_i est le volume correspondant au taux R_i ;

V est le volume total retenu.

L'indice est établi en pourcentage annuel selon la convention "nombre exact de jours/360".

III. PUBLICATION :

Bank Al-Maghrif publie l'indice **MONIA** ainsi que le volume total retenu pour le calcul sur son site Internet et sur des pages dédiées des Agences d'information financière à 10H00 du matin le jour ouvrable suivant.

Après publication, l'indice est considéré comme définitif et ne peut être modifié sauf en cas de survenance d'un événement majeur, auquel cas l'indice est recalculé avec les données mises à jour.

Si l'écart entre la nouvelle valeur de l'indice et la valeur publiée à 10H00 est supérieur à trois points de base, le **MONIA** sera republié pour ce jour au plus tard à 15H00 avec le statut «corrigé».

L'indice ne pourra pas être republié plus d'une fois par jour.

IV. DONNEES :

Le calcul du **MONIA** s'effectue sur la base des transactions de pension livrée de maturité un jour, réalisées par les différents intervenants du marché monétaire et dénouées la veille à travers la plateforme du dépositaire central Maroclear.

Les transactions intra-dépositaires non dénouées auprès de Maroclear ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indice.

V. PLAN DE CONTINGENCE :

Bank Al-Maghrib peut interrompre le processus de fixation de l'indice **MONIA** en cas de survenance d'un événement majeur se traduisant par une modification de la structure du marché ou une détérioration de la qualité des données disponibles.

Les données utilisées pour le calcul de l'indice sont considérées comme suffisantes sauf si :

- Le volume quotidien des transactions retenues est inférieur à 1 milliard de dirhams ;
- Le nombre total de transactions éligibles est inférieur à 10 ;
- Le nombre total des contreparties est inférieur à 5.

En cas de survenance de l'un des critères précités, Bank Al-Maghrib indiquera sur son site internet que le plan de contingence a été activé, et procédera à la détermination de l'indice selon la règle ci-après :

Le **MONIA** sera égal au taux directeur de la Banque centrale ajusté de la moyenne de l'écart entre l'indice et le taux directeur pendant les cinq derniers jours de fixation, en excluant les jours avec le plus haut et le plus bas écart par rapport au taux directeur.

Si un tel événement devait se prolonger, Bank Al-Maghrib décidera de la réponse appropriée à apporter, en faisant référence au processus de révision décrit dans la section VII du présent document.

VI. MODIFICATION DE LA METHODOLOGIE DE CALCUL :

Bank Al-Maghrib réexamine périodiquement la méthodologie de calcul de l'indice afin de s'assurer qu'elle continue à mesurer de manière adéquate l'indice **MONIA**.

À cet effet, Bank Al-Maghrib assure une veille des conditions sur le marché de la pension livrée afin de déterminer si celui-ci a subi, ou est en train de subir une modification structurelle pouvant justifier des changements au niveau de la méthodologie de calcul de l'indice.

Bank Al-Maghrib procède à la consultation de l'ensemble des intervenants de marché avant toute modification de la méthodologie de calcul de l'indice. Elle tient compte également des avis des utilisateurs en cas de modification de la méthodologie de calcul.

Bank Al-Maghrib informe le public de toute modification de la méthodologie de calcul de l'indice **MONIA**.